



## Intrum justicia arnaque???

Par **melinda80**, le **06/10/2008** à **19:03**

Voici mon histoire!! Mon ami avait pris un abonnement chez orange de deux ans or au bout de la fin de la première années, nous avons eu des difficultés à régulariser chaque mois ce que nous devons... Malgré nos appels afin de trouver un arrangement avec eux pour justement réussir à mettre à jour notre situation, et nos courriers leur demandant de résilier le contrat car nous n'avons plus de moyens aucune de ces choses n'a été prise en compte par orange...

Quelques mois plus tard nous recevons une lettre d'intrum justicia disant que nous devons la somme de 1236.43 disant que ceci était pour orange..et que si nous ne payons pas nous irons devant le tribunal...

Après un premier appel avec eux (d'ailleurs très peu aimable) nous avons convenu un arrangement de payer 100 euros par mois ...ceci date de 2007 (facture impayée orange)..

Je me suis rendu compte qu'intrum justicia ne devait pas être dans leur droit et enfin plusieurs personnes ont eu de multiples soucis avec cela!! Que dois-je faire je ne comprend plus rien à tout cela..??Quels sont mes droits et dois-je les payer?

Par **gloran**, le **08/10/2008** à **22:38**

Bonjour,

Article L34-2 du code des postes et communications électroniques, le délai de prescription est de 1 an. Un bout de 1 an après le dernier impayé, si aucune action en justice n'a été lancée, vous ne devez plus rien.

Le problème est que vous avez négocié avec eux un échéancier, ce qui est une preuve de

non-paiement de votre part et fait passer la prescription à 30 ans (c'est ballot). Mais, je crois que la réforme de la prescription qui a eu lieu en juin 2008 modifie cela et supprime ces histoires de prescription avec présomption de paiement : il serait utile néanmoins de vérifier ce point de droit. Sous cette réserve, vous êtes libérée si tout ceci date de plus d'un an.

Cordialement